

PRÉSENTATION

HSE Consulting (organisme enregistré auprès de la DIRECCTE) propose des formations à la demande pour s'informer, se perfectionner, se remettre à niveau.

Nos formations s'adressent aux entreprises et aux collectivités territoriales :

- aux intervenants opérationnels (opérateurs, techniciens...),
- à l'encadrement (chef et directeur de service, responsable d'exploitation...),
- aux personnes en charge de la qualité, de la santé et de la sécurité au travail ou de l'environnement,
- aux chefs d'entreprise.

Nos formateurs sont spécialisés dans les domaines:

- de la qualité
- de la sécurité du travail,
- de la gestion des produits chimiques,
- de la protection de l'environnement (performances et risques environnementaux),
- de la réglementation européenne (REACH, CLP, SEVESO, directive cadre sur l'eau, responsabilité du chef d'entreprise...),
- des normes ISO 14001 et OHSAS 18001.

Nos formations peuvent s'accompagner d'une aide à la mise en place opérationnelle de système de management, de système de gestion documentaire, de méthodes d'exploitation...

LIEU ET FORMAT DES FORMATIONS

Nos formations sont réalisées en format intra-entreprise.

Il s'agit de formation répondant à l'article L.6313-1 du Code du Travail :

« Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés »

L'effectif maximum d'une session de formation s'élève à 10 personnes.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

Tous nos formateurs ont au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la qualité, de la protection de l'environnement ou de la prévention des risques professionnels.

Les profils du ou des formateurs potentiels sont transmis à l'entreprise en accompagnement de l'offre de formation.

Les formations sont réalisées sous un format interactif, chaque concept est illustré par des exemples, des exercices aux activités et problématiques de l'entreprise.

Les supports de formation sont donc construits avec les responsables de l'entreprise afin de personnaliser les exemples et les études de cas.

Une copie du support est fournie aux participants au cours de la formation.

MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE L'ACTION

Les sessions de formation se terminent par un questionnaire d'évaluation qui permet de s'assurer de l'intégration des notions par l'ensemble des participants.

La présence des participants lors des sessions de formation est suivie avec des feuilles d'émargement (signature le matin et l'après-midi).

Une attestation de formation est fournie aux participants à l'issue de la dernière journée.

Programme de formation 2015 :

- Qualité
- Santé et Sécurité au Travail
- Environnement

HSE consulting



WWW.HSE.CC

SOFAÏA, 97115 SAINTE-ROSE, GUADELOUPE

✉ : OFFICE@HSE.CC

☎ : 05 90 97 42 51

N°SIRET : 789 044 724 000 19

N° D'ORGANISME DE FORMATION : 995 97 01803 97

MODULE P1 – RÉGLEMENTATION ICPE

RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) : maîtrise du référentiel et déploiement opérationnel

Nombre d'heures par stagiaire

21 h (3 jours, avec possibilité de fractionner en ½ journées sur plusieurs semaines)

Public visé

Responsable ou animateur environnement, technicien ou responsable d'exploitation intervenant sur une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Objectifs

Acquérir une connaissance générale de la réglementation des ICPE afin de s'assurer et de maintenir la conformité des installations et de garantir la protection de l'environnement dans le cadre d'un processus de progrès continu.

Pré-requis

Connaissance des activités et des installations de l'entreprise

Programme détaillé

Jour	Module	Contenu
J1 Matin	Cadre juridique : rappel général concernant la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	<ul style="list-style-type: none"> Les installations visées par la réglementation des Installations Classées : <ul style="list-style-type: none"> la hiérarchie des textes, des directives européennes aux arrêtés préfectoraux ; le code de l'environnement, la définition des installations classées, la nomenclature des ICPE, Présentation des différents régimes auxquels sont soumises les ICPE (dossiers et exigences applicables) : déclaration, enregistrement, autorisation Obligations et responsabilités de l'exploitant dans le cadre de son activité Les inspections de la DEAL, les sanctions administratives et pénales
J1 Après-midi	Application à l'entreprise bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> Rubriques de la nomenclature associées à l'activité de l'entreprise Les outils de vérification réglementaire Identification du référentiel réglementaire ICPE applicable à l'entreprise : gestion des produits chimiques, gestion des situations d'urgence, gestion des déchets, contrôles des rejets et surveillance de la nappe, risques naturels, risques technologiques.
J2		<ul style="list-style-type: none"> Vérification de la conformité des installations et des contrôles associés (préparation d'une inspection de la DEAL) : vérification des compte-rendus de contrôle, des analyses des rejets, des consignes, des plans...
J3 Matin	Méthodologie de gestion documentaire	<ul style="list-style-type: none"> Identification des processus de l'entreprise Rappel des notions de base de la structure pyramidale de la documentation Construction du chaînage documentaire cible de l'entreprise
J3 Après-midi		<ul style="list-style-type: none"> Mise en application (en salle) : rédaction de la procédure de gestion documentaire, rédaction de trames de documents opérationnels (procédure, mode opératoire, check-list, consignes de sécurité...) Mise en application (terrain) : utilisation des documents sur le terrain Évaluation des documents réalisés par chaque stagiaire

MODULE P2 – SENSIBILISATION A LA SANTE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SENSIBILISATION DES MANAGERS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL : Les bases de la réglementation, la prévention et le management des risques

Nombre d'heures par stagiaire

21 h (3 jours, possibilité de fractionner en ½ journées sur plusieurs semaines)

Public visé

Chef de service, responsable d'exploitation ou de fabrication

Pré-requis

Connaissance des activités et des méthodes de travail de ses équipes

Objectifs

Acquérir une connaissance générale des principes de prévention des risques professionnels et du système de management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST) afin de participer à la démarche d'amélioration continue de son entreprise dans le domaine de la SST.

Programme détaillé

Jour(s)	Module	Contenu
J1	N°1 Les bases de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Les principaux textes et l'esprit des lois Le cadre d'action des principaux acteurs et intervenants de l'organisme <ul style="list-style-type: none"> L'employeur (obligations, responsabilité pénale, les délégations de pouvoir) Les salariés (droits et devoirs) Et le manager ? Le CHSCT (missions, composition, fonctionnement, moyens) Le rôle des délégués du personnel La médecine du travail (missions) L'inspecteur du travail et le conseiller sécurité de la CRAM
J2	N°2 Les données d'entrée pour manager les risques	<ul style="list-style-type: none"> Les définitions et notions indispensables (dangers, risques, gravité probable, fréquence d'exposition, mesures de prévention et de protection, incident, situation dangereuse, accident du travail...) Les 9 principes généraux de prévention appliqués à l'entreprise (explication du principe et exemples en interaction avec les participants) Typologie des risques professionnels (exemples applicables aux activités de l'entreprise) Les maladies professionnelles Réagir face à un incident ou à une demande de reconnaissance de maladie professionnelle (études de cas)
J3	N°3 Le management SST de l'organisme : le référentiel, les rôles, les responsabilités et les processus	<ul style="list-style-type: none"> Le principe d'amélioration continue Le référentiel de l'entreprise Le rôle des managers dans le processus d'amélioration continue : <ul style="list-style-type: none"> La maîtrise opérationnelle et la maîtrise des situations d'urgence Le processus de gestion des événements (identification et traitement des écarts, non-conformités, incidents, analyse des accidents du travail...) Le suivi des formations Les objectifs et programmes (participation à la définition et à la réalisation des actions définies dans le cadre des programmes SST) La communication (relayer l'information auprès de ses équipes) Les audits Évaluation des modules